



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 17/2023

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} septembre 2018,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} juillet 2006,
- 94 et suivants du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2022 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2022.

ADMINISTRATION GENERALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2022, sous la présidence de M. Luc Otten. Il s'est prononcé sur 8 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 46 séances durant l'exercice 2022.

- Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

Aucune séance intercommunale ne s'est tenue en 2022 entre les communes de Borex et de Crassier.

- Visite annuelle de la Préfète

L'inspection annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 3 novembre 2022, conformément à l'art. 141 LC. La visite de la Préfète, Madame [REDACTED], n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

- Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2022, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2021/2026.

Associations Intercommunales – Représentations

La Commune de Crassier a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après (liste non exhaustive):

→ **Assemblée des Syndics du District de Nyon**

Convoquée à deux assemblées en 2022, les sujets suivants ont été traités :

Le 17 mars 2022 à Gilly :

- Projet de convention « Office Cantonal d’Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP) » de la nouvelle région « Ouest » du Canton ;
- Police cantonale du commerce, son activité, son rôle, les compétences municipales et les mission des communes ;
- Communications AdCV - UCV – Région de Nyon.

Le 10 novembre 2022 à Coppet :

- Présentation de l’AVDCH (Association Vaudoise des Contrôles des Habitants et Bureau des Etrangers) ;
- Espace Prévention La côte ;
- Nomination d’un(e) représentant(e) du district au Réseau Santé La Côte en remplacement de Mme [REDACTED], démissionnaire. Présentation des comptes 2021 du district de Nyon. Présentation des comptes de la visite du Conseil d’Etat du 4 mai 2022.
- Gestion du risque de pénurie : échanges
 - o Plans de continuité communaux.
 - o Décisions relatives à l’éclairage.
 - o PRU.

→ **Groupement des Syndics Asse et Boiron**

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à deux reprises, le 25.05.2022 et le 02.11.2022, pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont été abordés :

Le 25 mai à Eysins :

- Convention réglant le service des ASP sur 5 communes du groupement ;
- PECC – Plan Énergie et Climat Communal ;
- Loi sur les fusions de communes ;
- Echanges d’informations sur les sujets des préavis municipaux ;
- Campagne porte-à-porte : latitude d’une commune – que peut-on faire ?

Le 2 novembre à Gingins :

- Complexe sportif de Gingins ;
- Gestion, diffusion et transmission des documents/courriers adressés de Municipalité à Municipalité ;
- PECC – Plan Énergie et Climat Communal ;
- Crise énergétique – quelles sont les décisions prises et quelles informations communiquer à nos habitants ?
- Soutien des communes d’Asse et Boiron au Musée romand de la machine agricole de Chiblins.

→ **Union des Communes Vaudoises (UCV)**

L'UCV est une association faitière chargée de défendre les intérêts de ses membres (278 communes) et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

Ses prestations :

- Réalisation d'**analyses financières** pour les communes.
- Aide à la mise en place d'une **planification financière**.
- Accompagnement stratégique et financier dans le cas de **fusions de communes**, notamment sur le processus de fusion, l'animation de groupe de travail et la réalisation d'une analyse comparative multicritères.
- Accompagnement pour la mise en place et le développement de collaborations intercommunales.
- Animation de séances et ateliers sur les différentes thématiques communales.
- Accompagnement dans les processus de réflexion stratégique.

Convoquée une fois en 2022 l'assemblée générale de l'UCV a eu lieu le 11 juin 2022 à Chavornay. Les points suivants ont été traités lors de cette séance :

- Désignation de 10 scrutateurs (1 par district).
- Comptes 2021 et Budget 2023.

L'assemblée générale se déroule en trois temps forts : la partie statutaire, le message du Conseil d'Etat et le discours d'un-e orateur-trice. Les délégués présents ont également la possibilité d'y prendre la parole.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu : elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation.

Un Comité exécutif de 13 Syndics représentant respectivement les 10 districts du Canton, la Ville de Lausanne et les Présidents des groupes permanents des Bourgs et Villages et des Villes.

Le Comité pilote l'UCV, négocie avec le Conseil d'Etat et participe aux différents groupes de travail en lien avec les politiques publiques communales.

Un Conseil de 50 membres, cinq par district, qui assure la représentativité des communes et délibère, entre autres, sur les enjeux touchant la vie des communes.

L'UCV a également rendu visite au district de Nyon le 8 septembre 2022 et les points suivants ont été traités :

- Cybersécurité – complémentarité Canton-communes ;
- Nouvelle péréquation – réouverture du dossier ;
- Information de l'UCV sur le MCHE et les taxes de séjour Airbnb.

→ **Région de Nyon**

Région de Nyon est l'association de communes du district. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages. Elle représente l'avantage des idées communes. Elle compte 41 communes adhérentes au 31.12.2022 et coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Conseil intercommunal

En 2022, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 4 fois et a analysé 13 préavis.

Les préavis suivants ont été adoptés :

| | |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Préavis 10-2022 | Deuxième programme régional de développement touristique de nature 2022-2027. |
| Préavis 11-2022 | Autorisation générale de placer les fonds de la trésorerie. |
| Préavis 12-2022 | Comptes 2021. |
| Préavis 13-2022 | Cotisations. |
| Préavis 14-2022 | Stratégie en matière de gestion et de conservation des documents papier et électronique. |
| Préavis 15-2022 | Adhésion de la Commune de Crans à la Région de Nyon. |
| Préavis 16-2022 | Financement d'une carte de transport touristique régionale. |
| Préavis 17-2022 | Promotion de la mobilité. |
| Préavis 18-2022 | Programme pour la biodiversité de CHF 250'000,-- répartis sur 5 ans. |
| Préavis 19-2022 | Demande de crédit de CHF 330'000,-- pour soutenir les activités du far durant la période 2023-2026. |
| Préavis 20-2022 | Budget 2023. |
| Préavis 21-2022 | DISREN Demande de crédit de CHF 189'875,-- pour l'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins. |
| Préavis 22-2022 | DISREN Demande de crédit de CHF 346'311 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon. |

Comité de Direction

Le Comité de Direction (CoDir) est l'exécutif de la Région de Nyon. Il est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Chacun d'entre eux assume un dicastère politique et la direction de son portefeuille de projets.

Actualités 2021 de Région de Nyon

Les activités de la Région de Nyon sont exposées dans son rapport annuel 2022 que vous trouverez sur leur site internet : <https://regiondenyon.ch>. Il vous est reproduit ici le chapitre « L'essentiel en un coup d'œil ».

Organes et outils :

Durant l'année 2022, la Région de Nyon a gagné une commune membre avec l'arrivée de Crans (VD). Treize préavis ont été étudiés par le délibérant, qui a tenu quatre séances. Sur le plan des ressources humaines, les effectifs sont restés stables

Mobilité :

La fréquentation des bus a augmenté, sans retrouver en 2022 le nombre de voyageurs prépandémie. Des courses ont été introduites sur les bus 820 et 720 pour faire revenir la clientèle. L'arrêt cofinancé par la Région à Mont-sur-Rolle a été terminé, tandis que les travaux ont démarré à Rolle pour prioriser les transports publics à la jonction A1. La Région a octroyé des fonds pour deux passerelles destinées à la mobilité active. Elle a continué de développer ses vélos en libre-service, avec 7 nouvelles stations

Territoire :

La préparation d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a continué en 2022 avec l'Etat de Vaud et les communes. L'étude régionale P+R a été transmise au Canton pour position sur les subventions possibles. La Confédération a accordé plus de CHF 15 millions de cofinancement aux mesures prévues dans le district de Nyon via le Projet d'agglomération de 4e génération du Grand Genève.

Environnement :

La Région a préparé en 2022 son nouveau programme pour la biodiversité et a proposé aux communes quatre petits-déjeuners autour d'enjeux environnementaux. Elle a coorganisé le stand du Grand Genève aux Assises européennes de la transition énergétique et coordonné le volet grand public dans le district. Elle a ensuite conduit la participation du district à la 3e édition de La Nuit est belle.

Economie :

La Région de Nyon a orienté les demandeurs de financement LADE pour une enveloppe totale de CHF 810'000. Elle a orienté les entreprises dans leur recherche de locaux et de terrains, répondant à plus de 40 demandes. Elle a décerné le Prix à l'innovation 2022 à deux sociétés valorisant le respect de l'environnement. La Région a participé à la présentation du Projet de développement régional agricole (PDRA) « Le meilleur de l'Ouest vaudois ». A La Rippe, la vente de la parcelle destinée au futur pôle bois régional a été signée, permettant au projet d'avancer.

Tourisme :

La Région a lancé en 2022 son nouveau programme de développement touristique de nature, allant jusqu'à 2027. La construction du bâtiment d'accueil de Jura sur Léman s'est poursuivie. Plus de CHF 250'000 ont été octroyés en soutien à des projets touristiques grâce à la taxe de séjour, dont le travail de révision du règlement a pu débuter.

Culture :

La Région a signé en 2022 la nouvelle convention de subventionnement du Casino-Théâtre de Rolle, allant jusqu'à 2025. Le Conseil intercommunal a approuvé la reconduite de celle du far. Durant l'année, elle a octroyé 43 soutiens. Enfin, la Région a présenté le bilan de sa politique culturelle 2012-2021, document qui fournit les éléments nécessaires à l'établissement d'une nouvelle stratégie pour les années à venir.

Sport :

La Région de Nyon a octroyé 7 soutiens sportifs en 2022. Dans le cadre des Mérites sportifs régionaux, 9 prix ont été remis.

Communication :

La Région de Nyon a renforcé sa visibilité sur les lieux où elle mène ou soutient des activités. Elle a présenté son programme de législature, obtenu une excellente audience avec sa campagne « Une région où il y a toujours de quoi faire » et a continué de croître sur internet et les réseaux sociaux. Elle a inauguré Action publique, série de vidéos sur ses actualités. Les mesures de marketing mobilité ont décroché l'unanimité au délibérant. La Région a créé et organisé le 1er Rallye à vélo d'une commune à l'autre.

En date du :

- 08.02.2022 Soutien conjoint au Casino Théâtre de Rolle renouvelé.
- 10.03.2022 La population est invitée à élire les sportives et sportifs régionaux 2022.
- 11.03.2022 Plus de CHF 260'000.-- financeront jusqu'en 2027 le développement touristique mené par la Région.
- 25.03.2022 La Région de Nyon récompense deux sociétés qui ont innové en favorisant la durabilité.
- 01.04.2022 Les Mérites sportifs régionaux 2021-2022 ont été décernés.
- 12.04.2022 Ce printemps, des trajets à moitié prix avec les vélos en libre-service de la Région de Nyon.
- 04.05.2022 L'app Guichet Mobile s'étend aux pendulaires de 23 communes du district de Nyon.
- 07.05.2022 Démonstration au public des vélos en libre-service.
- 11.05.2022 Le programme de législature de la Région de Nyon trace la voie jusqu'en 2026.
- 11.05.2022 Assises de la transition énergétique 2022 : une vingtaine d'animations grand public dans le district de Nyon.
- 16.05.2022 Actu vidéo « Action publique » sur le programme de législature de la Région de Nyon.
- 03.06.2022 Le label « Bois suisse » remis à l'église catholique de Gland.
- 07.06.2022 L'appel à candidatures pour les Prix artistiques 2022 est lancé.
- 10.06.2022 Actu vidéo « Action publique » sur les vélos en libre-service.
- 10.06.2022 Projet d'agglomération 4 : retour très positif de la Confédération pour le futur du territoire.
- 14.06.2022 Enquête sur les engagements de la population en matière de climat.
- 21.06.2022 La Région de Nyon salue le parcours de la vice-présidente [REDACTED], qui quitte ses fonctions.
- 24.06.2022 Crans rejoint la Région de Nyon dès le 1^{er} juillet 2022.
- 28.06.2022 Premiers effets positifs du Léman Express sur les comportements de mobilité.
- 30.06.2022 L'offre moitié prix est prolongée tout l'été sur les vélos en libre-service.
- 19.07.2022 Le Programme de promotion de la filière bois régionale reçoit le soutien du Canton de Vaud jusqu'en 2025.
- 10.08.2022 La population est invitée à participer au Rallye à vélo d'une commune à l'autre, dimanche 11 septembre 2022.
- 23.08.2022 La Région de Nyon soutient cinq projets valorisant le tourisme de nature, culturel et gastronomique.
- 31.08.2022 La Région de Nyon cofinance un outil simulant l'autoconsommation de chaque toiture photovoltaïque.

- 05.09.2022 Lancement d'une grande enquête pour mieux comprendre les habitudes de mobilité.
- 07.09.2022 « La Nuit est belle ! » revient le 23 septembre, centrée sur la sobriété énergétique.
- 12.09.2022 Action demi-tarif découverte et boîte à idées à l'occasion de la semaine de la mobilité.
- 13.09.2022 Construisons une vision territoriale partagée avec les actrices et acteurs du Grand Genève.
- 21.09.2022 A la découverte des métiers de la filière forêt-bois.
- 26.09.2022 60 secondes sur le samedi qui peut tout changer.
- 30.09.2022 [REDACTED] élue membre du Comité de direction de la Région de Nyon.
- 30.09.2022 Feu vert à la gratuité des transports publics pour les visiteurs de la région.
- 30.09.2022 La Région de Nyon engage CHF 100'000,-- pour promouvoir en 2023 les transports publics et les modes doux.
- 03.10.2022 Les candidatures au Prix à l'innovation 2023 peuvent déposer leur dossier jusqu'au 31.10.2022.
- 10.10.2022 La Région de Nyon valorise les loisirs dont bénéficie la population grâce au développement touristique.
- 31.10.2022 Actu vidéo « Action publique » sur les soutiens au développement touristique.
- 02.11.2022 Le musicien [REDACTED] et le dessinateur [REDACTED], lauréats des prix artistiques 2022 de la Région et de la Ville de Nyon.
- 10.11.2022 Deux nouveaux rendez-vous appellent la population pour accélérer la transition écologique.
- 16.11.2022 Appel à candidatures pour les Mérites sportifs régionaux 2023.
- 09.12.2022 Nouveau plan des réseaux de transports publics 2023.
- 15.12.2022 La Région de Nyon présente un budget 2023 à l'équilibre.
- 15.12.2022 En dix ans, la Région a engendré un développement de la vie culturelle et des financements.
- 15.12.2022 La Région de Nyon crée un programme pour la biodiversité doté de CHF 250'000,--.
- 15.12.2022 La Région cofinancera deux futures passerelles pour relier la gare de Nyon en modes doux.
- 19.12.2022 La Région instaure des soutiens aux entreprises comblant des lacunes dans l'économie du district.
- 21.12.2022 La Région de Nyon valide son soutien au far jusqu'en 2026.

→ **Réseau écologique « La Frontière »**

Le réseau montre qu'il est possible de constituer une véritable infrastructure écologique connectant les zones protégées à forte biodiversité : La valeur écologique de l'ensemble du périmètre du Réseau se trouve ainsi décuplée. Cette toile de mesures cohérentes et connectées se densifie d'années en années et augmente considérablement la diversité des écosystèmes. Le Réseau La Frontière se profile comme l'un des moteurs des multiples initiatives agroécologiques durables.

Ses domaines de compétences :

- Mise en œuvre du Plan d'actions Stratégie Biodiversité Suisse.
- Revitalisation du précieux patrimoine naturel.

- Restauration et préservation des paysages culturels.
- Valorisation du patrimoine agricole pour une agriculture attractive et durable.
- Sauvegarde des espèces prioritaires.
- Restauration des substances paysagères des voies historiques.
- Concrétisation de la nature en ville.
- Elaboration et mise en œuvre d'activités pédagogiques pour la biodiversité et le paysage.
- Mise en œuvre des actions de communications en faveur de la biodiversité et d'une agriculture durable.

→ **GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique**

Changement à la tête de la Direction générale à la suite du départ en retraite de M. [REDACTED] remplacé par M. [REDACTED].

| | 2021 | 2022 | Différence |
|-----------------------------------|-----------|-----------|------------|
| Patient-es hospitalisé-es | 8'543 | 9'295 | + 8.8 % |
| Journées d'hospitalisation | 55'463 | 60'413 | + 8.9 % |
| Durée moyenne de séjour A (jours) | 6 | 6 | |
| Durée moyenne de séjour B (jours) | 13.2 | 12.9 | |
| Patient-es urgences | 32'951 | 37'549 | + 13.95 % |
| Naissances | 652 | 616 | - 5.5 % |
| Patient-es radiologies | 31'768 | 34'020 | + 7.09 % |
| Laboratoire : analyses médicales | 1'191'115 | 1'199'653 | + 0.72 % |

| 2022 | Site Rolle | Site Nyon | Exploitation commune |
|--------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Statut | Association | Association | Société anonyme d'intérêt public |
| Missions | Pneumologie, gériatrie, psychogériatrie | Soins généraux aigus, SMUR, ambulances, maternité | Complémentaires |
| Collaborateur·trices | 129 | 952 | 1081 (dont 58 médecins agréé-es et consultant-es) |
| Equivalents Plein Temps (EPT) | 114.31 | 726.57 | 840.88 (+ 58 médecins agréé-es et consultant-es) |
| Budget d'exploitation | | | CHF 150.6 MIO |
| Nombre de Lits | 21 A + 21 B + 51 C | 140 A | 233 |

→ **Autres Associations**

- AEE Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron.
AIAB Association intercommunale Asse et Boiron.
SDIS Association intercommunal en matière de défense incendie et de secours.
SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte.
ORPC Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon.
ARAS Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon.
CET Conseil d'établissement.
ASHOL Association de soutien aux Hôpitaux de l'Ouest lémanique du GHOL.

→ **Grefe municipal**

Règlements communaux

- Le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions a été adopté par le Conseil communal de Crassier, le 8 décembre 2022. La Cheffe du Département des institutions du territoire et du sport l'approuvera le 17 janvier 2023.

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2022

- 5 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés (pour 6 candidatures).
- 12 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

Nous souhaitons la bienvenue à:

| Naissances | | |
|------------|------------|-------------------|
| Nom | Prénom | Date de naissance |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |
| [REDACTED] | [REDACTED] | [REDACTED] |

→ **Manifestations principales de la vie associative**

| | |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Fête du printemps - SDC | 19.03.2022 |
| Vide grenier - SDC | 22.05.2022 |
| Fête de la bière – Amicale des pompiers | 01 et 02.07.2022 |
| Fête nationale du 1 ^{er} août – Sté de développement de Borex | 01.08.2022 |
| Théâtre – Porte à Faux – Mlle F | 29 et 30.08.2022 |
| Course à pied « A la poursuite du diamant d’Asse et Boiron » | 04.09.2022 |
| Expo photo Zoom franco-suisse | 08.09 au 18.10.2022 |
| Halloween - SDC | 04.11.2022 |
| Saint-Nicolas – Mollets de Cr’Acier/Volley de Crassier/Commune | 11.12.2022 |
| Sonnerie des cloches du temple | 31.12.2022 |

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2022. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2021 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2022.

Par le réviseur externe :

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2021 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910)

Comptes 2022

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 6'890'628.00 contre des charges de CHF 6'081'370.30 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 809'257.70 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2022 prévoyait un excédent de revenus de CHF 209'046.00.

On s'aperçoit que le résultat des comptes (809'257.70) est dû principalement aux impôts aléatoires, gains immobiliers, droits de mutation (+ 247'240.00), péréquation, cohésion sociale (+ 90'809.00) et aux prélèvements des fonds de réserve (+ 372'994.90)

Le résultat effectif de l'exercice 2022 épuré¹ se solde par un excédent de revenu de CHF 486'350.91 (Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 15'847'856.02 à comparer à 2021 CHF 15'531'963'35.

L'amortissement obligatoire 2022 s'élève à CHF 103'800.00 et les amortissements extraordinaires à CHF 20'551.15.

Les emprunts bancaires ont diminué de CHF 394'400.00 pour se situer à CHF 10'710'600.00.

¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

Fonds de réserve

Les Fonds de réserve des recettes affectées (9280) ont été prélevés de CHF 28'272.19.

Les Fonds de réserve (9282) ont été prélevés de CHF 315'185.75 pour se situer à CHF 766'708.50.

Résultats 2022

| N° | Rubrique Titre | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|----|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenu | Charges | Revenus |
| 1 | Administration | 728'640.34 | 122'004.75 | 694'792.00 | 96'485.00 | 708'005.05 | 131'983.25 |
| 2 | Finances | 1'370'641.51 | 5'290'548.40 | 1'185'124.00 | 4'666'823.00 | 1'357'667.70 | 5'428'936.70 |
| 3 | Domaines et bâtiments | 821'870.95 | 893'250.00 | 851'958.00 | 892'637.00 | 529'972.46 | 792'216.95 |
| 4 | Travaux | 704'028.84 | 531'241.55 | 885'622.00 | 545'120.00 | 1'006'506.01 | 392'440.93 |
| 5 | Instruction publique | 845'647.93 | 13'376.35 | 869'637.00 | 26'410.00 | 852'455.39 | 12'028.45 |
| 6 | Police | 347'692.38 | 40'206.95 | 319'381.00 | 28'750.00 | 352'792.85 | 71'320.60 |
| 7 | Sécurité sociale | 1'262'848.35 | | 1'240'665.00 | 0.00 | 1'730'755.00 | 344'801.00 |
| | | 6'081'370.30 | 6'890'628.00 | 6'047'179.00 | 6'256'225.00 | 6'538'154.46 | 7'173'727.88 |
| | Excédent | | 809'257.70 | | 209'046.00 | | 635'573.42 |

Revenus

Impôts

Les impôts sur le revenu/fortune sont inférieurs de CHF 196'741.89 à 2021.

La part des taxations antérieures des impôts sur le revenu et la fortune représente CHF 397'594.16.

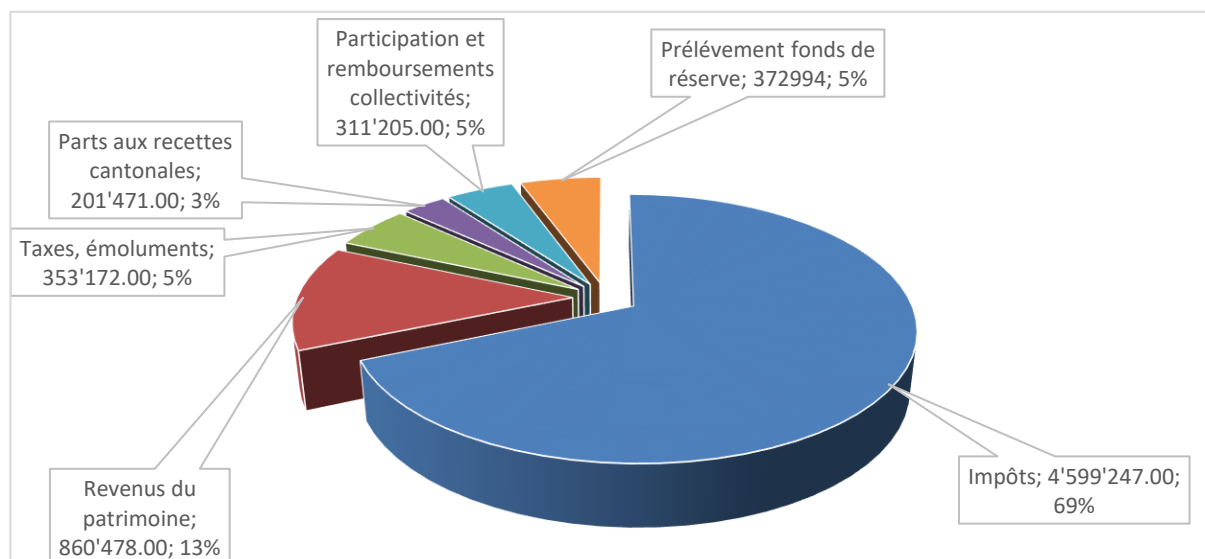
Les principaux revenus de la commune sont toujours générés par : les rentrées fiscales 69% et les revenus du patrimoine pour 13%.

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|---------------|--------------|-------------|--------------|
| Revenu impôts | 4'599'247 | 4'227'100 | 4'795'988 |

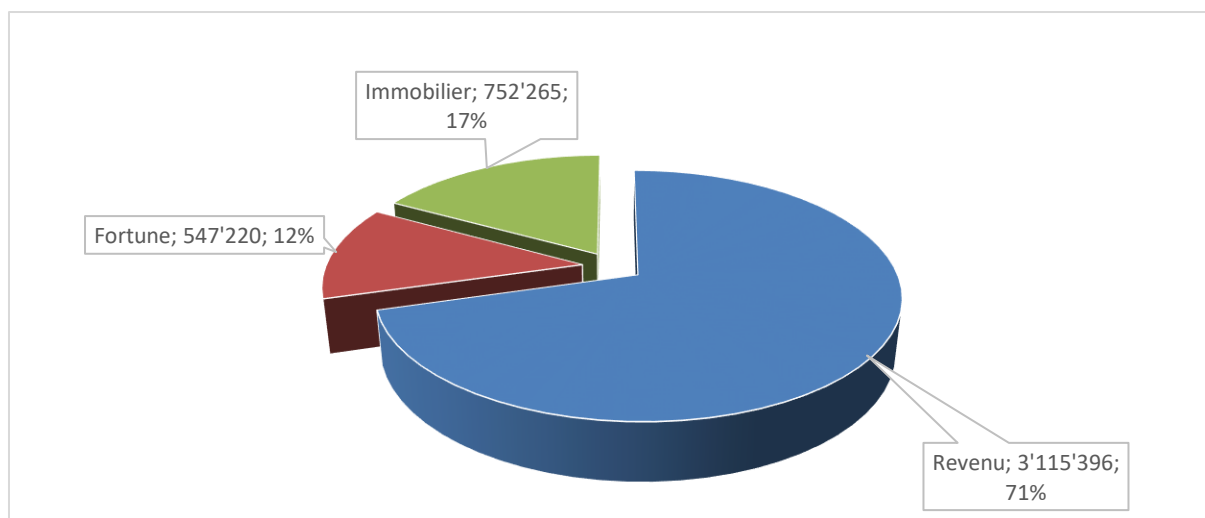
| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|------------------|--------------|-------------|--------------|
| Revenu financier | 652'807 | 674'497 | 559'412 |

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|----------------------|--------------|-------------|--------------|
| Revenu administratif | 162'748 | 160'640 | 157'681 |

Revenus par nature²

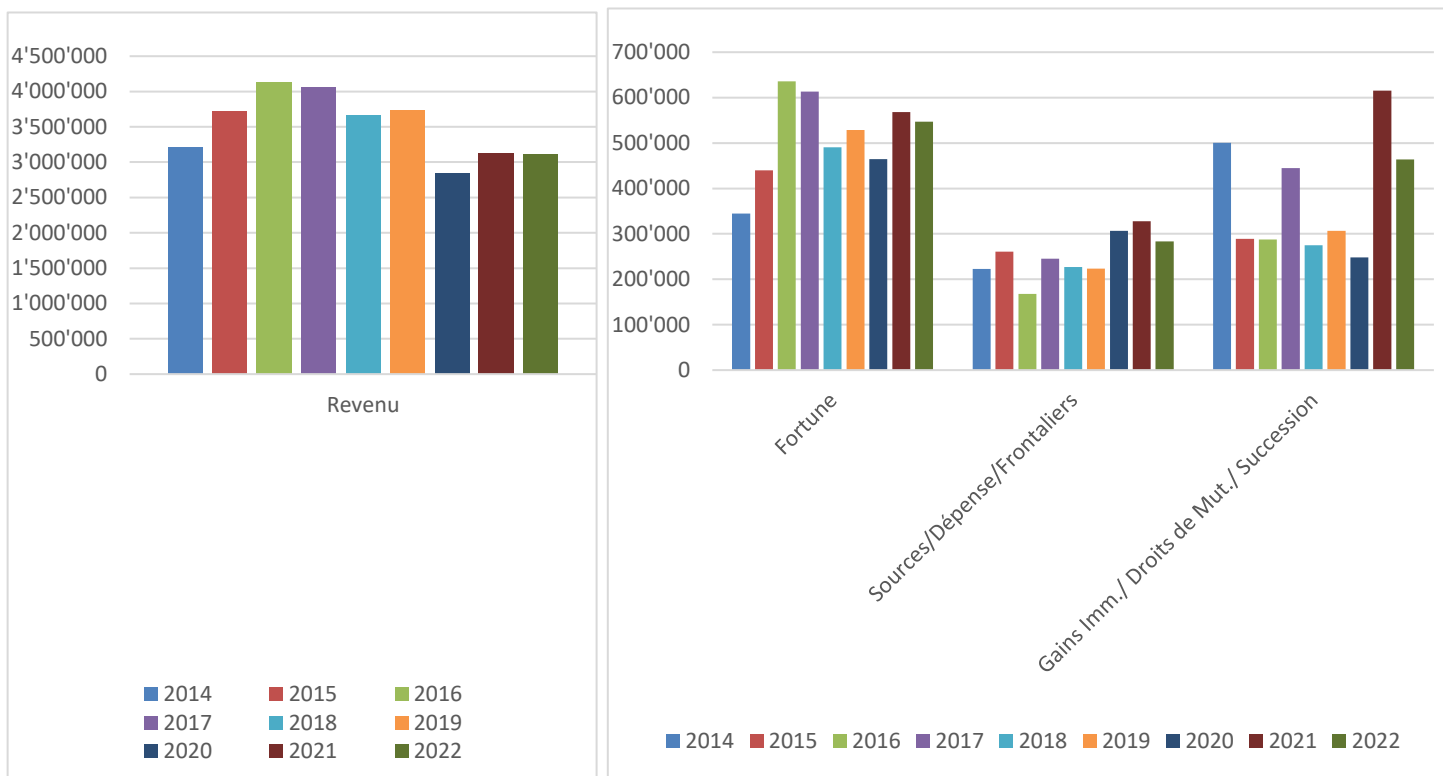


Répartition de l'impôt, 4'599 MCHF

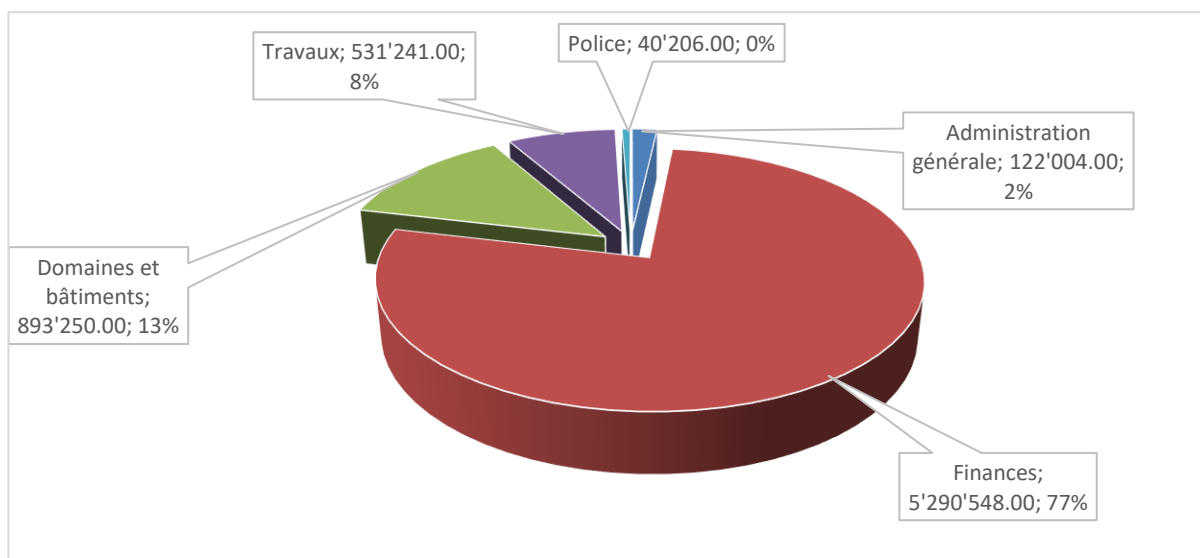


² Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas

Evolution des rentrées fiscales entre 2014 et 2022



Revenus par service³

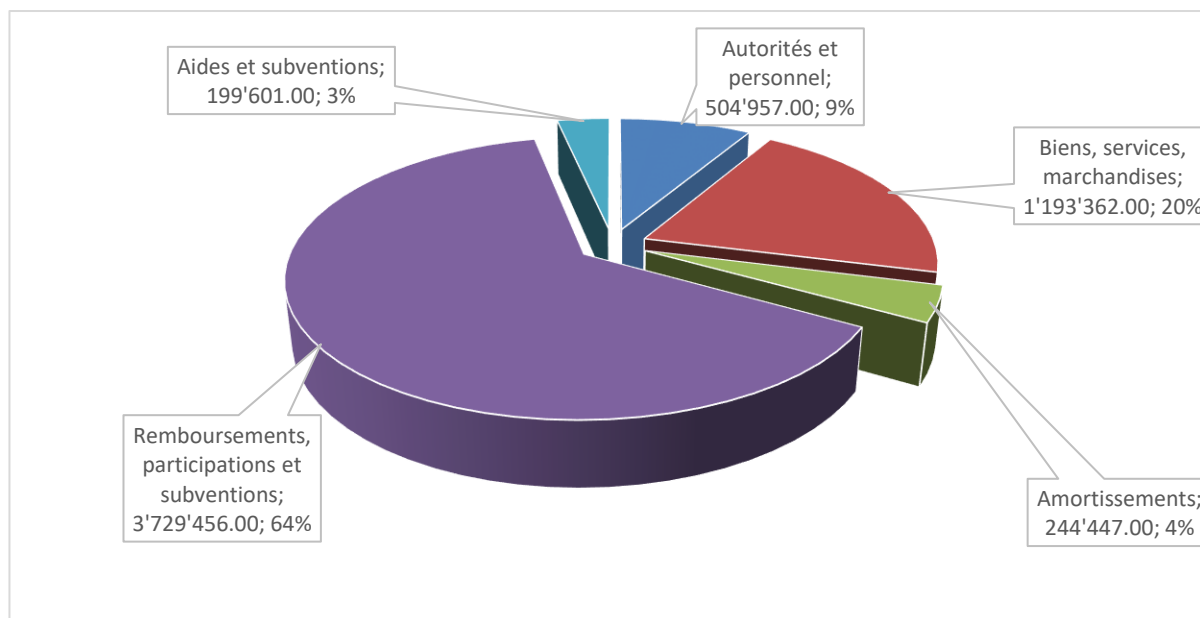


³ Les revenus par rubrique inférieurs à 1% n'apparaissent pas.

Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 36% des dépenses.

Charges par nature



Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Péréquation⁴

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|-------------------|--------------|-------------|--------------|
| Péréquation - net | 987'360 | 829'893 | 954'711 |

Association intercommunale Asse et Boiron

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|--------------------|--------------|-------------|--------------|
| Aide pour le sport | 114'647 | 99'480 | 117'216 |

Instruction publique

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|----------------------|--------------|-------------|--------------|
| Primaire / 93 élèves | 414'397 | 400'895 | 417'636 |
| Secondaire/42 élèves | 399'737 | 418'810 | 396'363 |

Police⁵

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|------------------|--------------|-------------|--------------|
| Police cantonale | 183'940 | 167'688 | 182'382 |

⁴ Selon décompte provisoire d'avril de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et non des comptes

⁵ idem

SDIS

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|-----------|--------------|-------------|--------------|
| Nyon-Dôle | 48'810 | 44'360 | 45'381 |

ORPC

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|------------------|--------------|-------------|--------------|
| Protection civil | 23'733 | 23'400 | 23'078 |

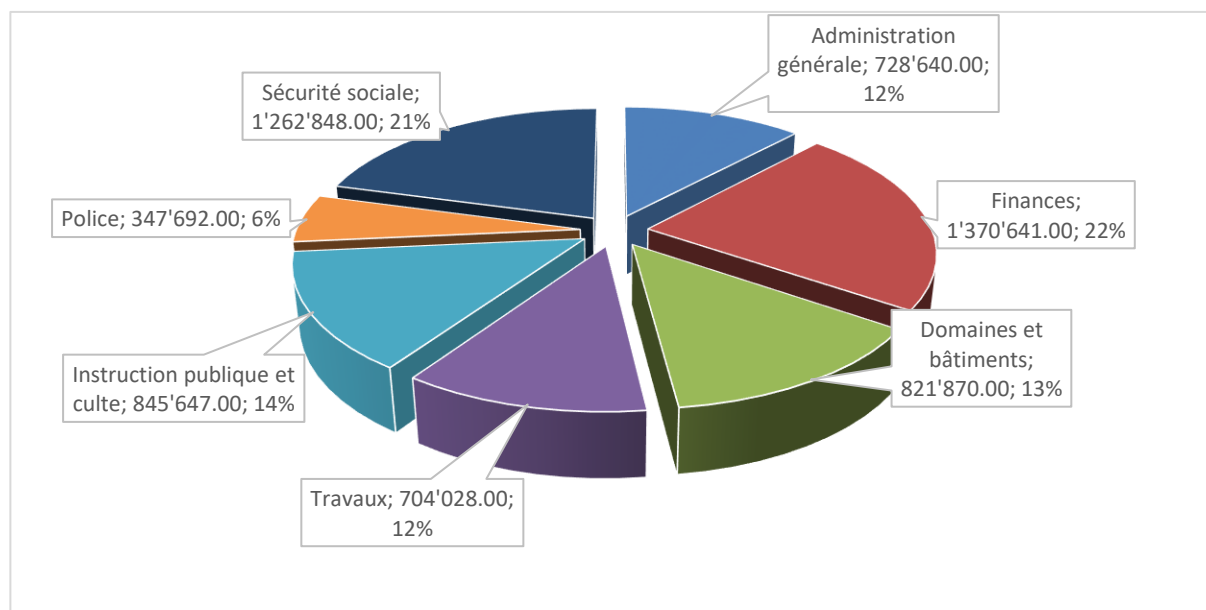
Sécurité sociale

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|--------------------|--------------|-------------|--------------|
| AEE-but optionnels | 213'992 | 281'490 | 197'702 |

Facture sociale⁶

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|-----------------|--------------|-------------|--------------|
| Facture sociale | 1'036'263 | 945'455 | 1'145'788 |

Charges par services

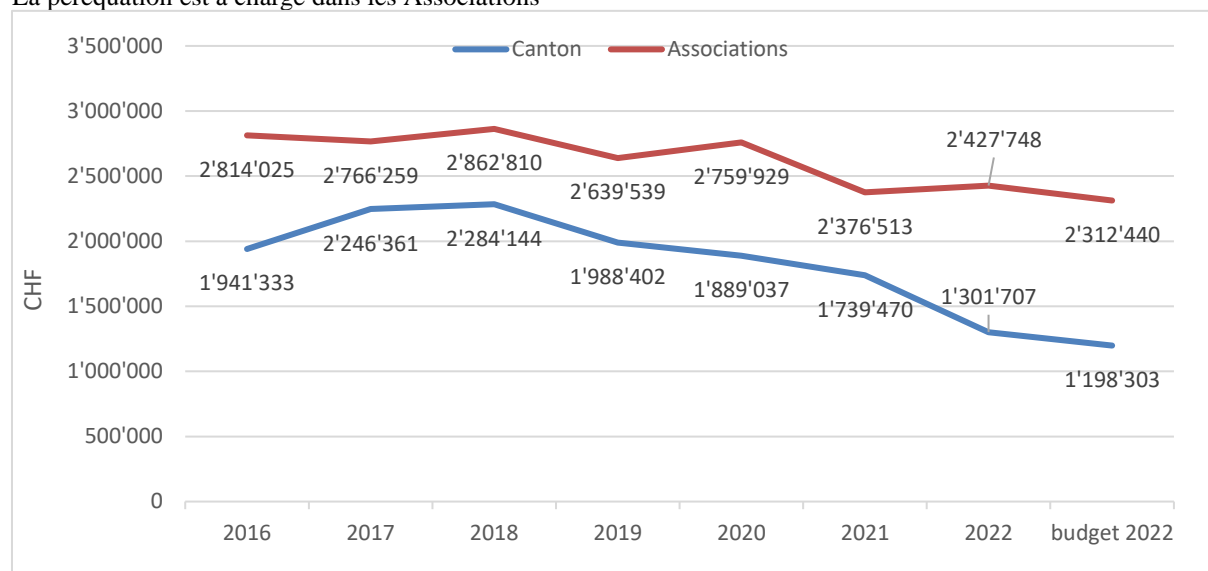


⁶ idem

Participation Canton et Associations Intercommunales

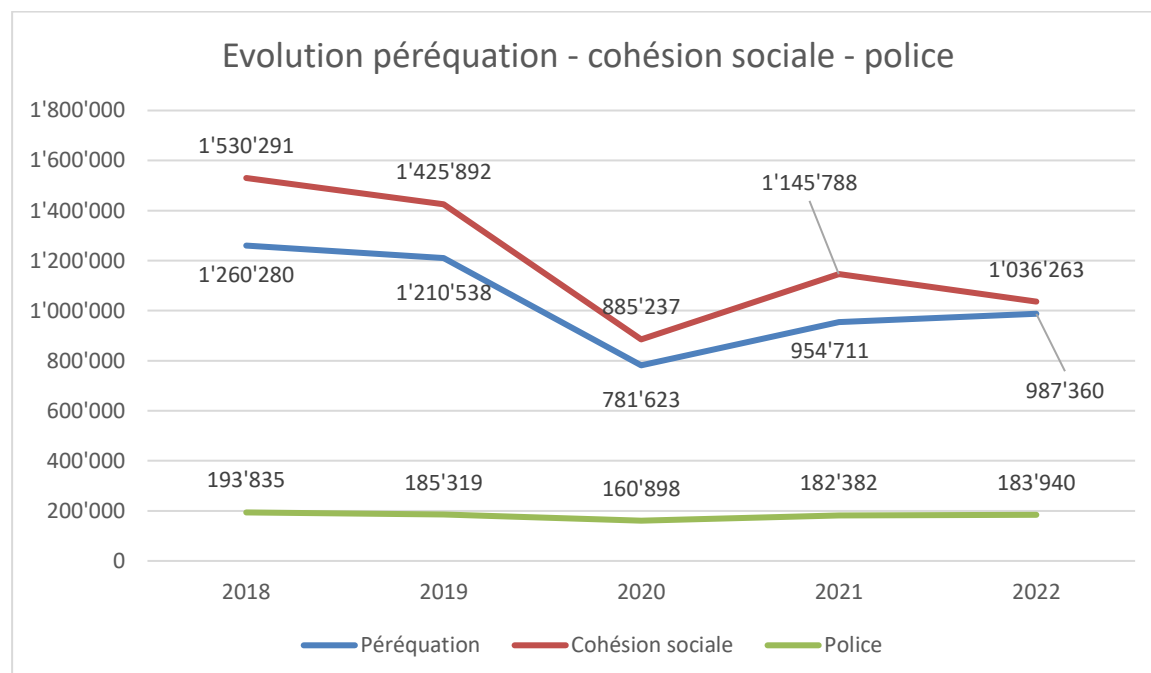
En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations



Facture sociale – péréquation – police

La contribution (provisoire) au Canton a diminué de CHF 75'317.00 par rapport à 2021.



Autres indicateurs (BDI)

Taux d'imposition

66.5 ct par franc à l'Etat (aussi 66.5 points)

Valeur du point d'impôt

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|---------------|--------|--------|--------|
| Point d'impôt | 68'511 | 70'380 | 58'868 |
| Par habitant | 55.52 | 57.31 | 50.14 |

Points d'impôt affectés

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|-------------------|-------|-------|-------|
| Facture sociale | 15.23 | 21.24 | 28.32 |
| Péréquation nette | 14.27 | 13.35 | 13.96 |

Marge d'autofinancement

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|-----------|---------|-----------|---------|
| Cash-flow | 590'150 | 1'200'738 | 333'152 |

Endettement net par habitant

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------------|-------|-------|-------|
| Net par habitant | 5'737 | 6'204 | 5'883 |

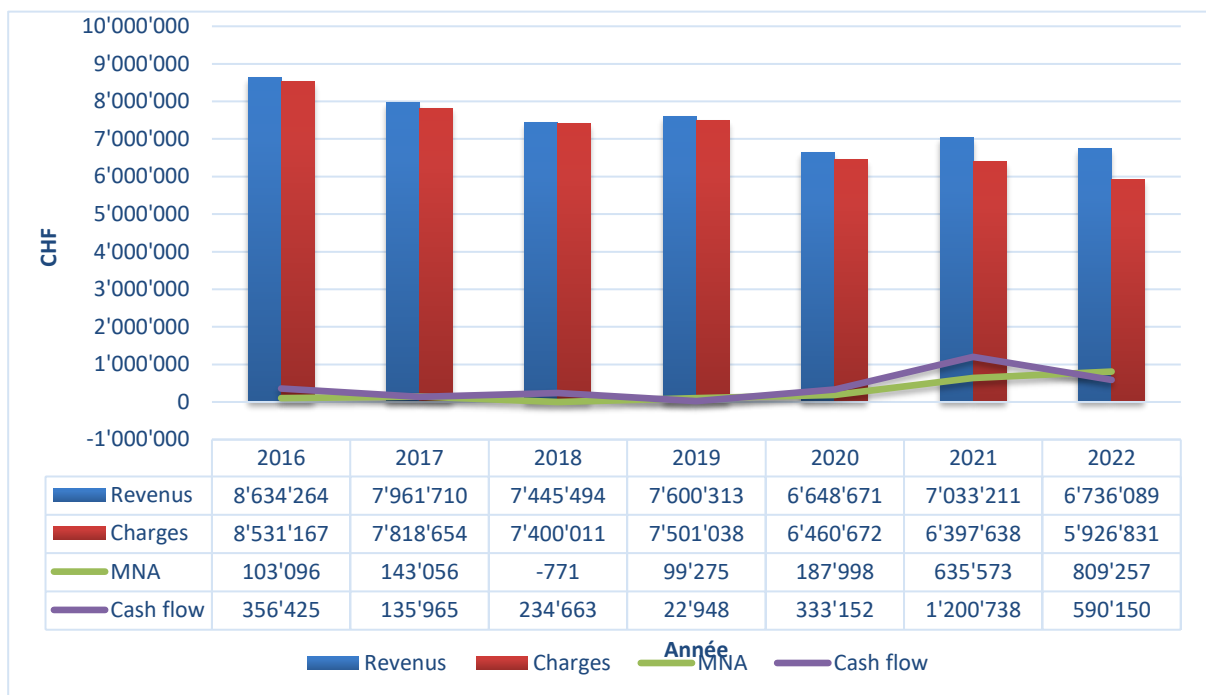
Cautionnement hors bilan (CHF)

| | |
|-------|--------------|
| AIAB | 4'033'517.10 |
| SITSE | 2'898'679.00 |
| ORPCi | 9'090.60 |

Patrimoine foncier (CHF)

| | |
|--------------------|---------------|
| Estimation fiscale | 8'362'700.00 |
| Valeur ECA - 2023 | 23'644'294.00 |

Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow (norme cantonale)



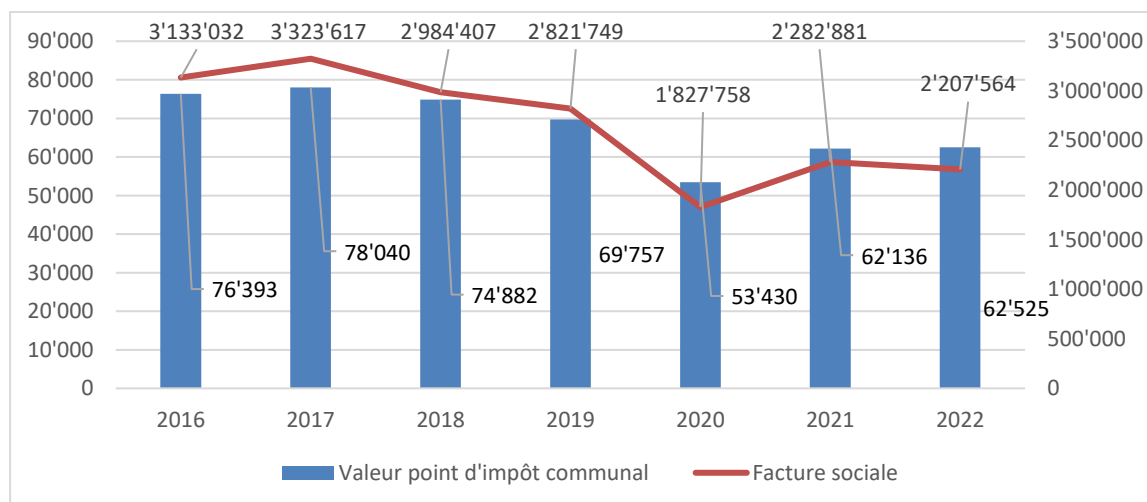
MNA: (= Revenus épurés–Charges épurées) Marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune.

CF : A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats.

Clôture de comptes au bilan

- Fonds de réserve « Service des eaux » - décision Conseil
- Fonds de réserve « Taxe de séjour » - fleurissement de la commune
- Fonds de réserve « Abris PC » - reprise légale

Incidence de la valeur du point d'impôt communal avec la facture sociale cantonale



Analyse des finances communales par BDI (programme comptable de la commune)

| Actif | Début | Fin | Variation |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| Actif disponible | 3'737'316.05 | 4'126'131.77 | 388'815.72 |
| Immobilisations | 11'794'647.30 | 11'721'724.25 | -72'923.05 |
| Total | 15'531'963.35 | 15'847'856.02 | 315'892.67 |
| Passif | Début | Fin | Variation |
| Endettement total | 11'356'323.95 | 11'206'416.86 | -149'907.09 |
| Fonds et réserve | 1'185'896.54 | 842'438.60 | -343'457.94 |
| Capital | 2'989'742.86 | 3'799'000.56 | 809'257.70 |
| Total | 15'531'963.35 | 15'847'856.02 | 315'892.67 |
| Endettement/Fortune net | 7'619'007.90 | 7'080'285.09 | -538'722.81 |
| Compte de fonctionnement | Charges | Revenus | Différence |
| Résultat publié | 6'194'810.85 | 7'004'068.55 | -809'257.70 |
| A déduire | | | |
| Amortissements | 244'447.67 | 134.60 | 244'313.07 |
| Mouvements réserves | 29'536.96 | 372'994.90 | -343'457.94 |
| Imputations internes | 154'538.54 | 154'538.54 | 0.00 |
| Charges de fonctionnement épurées | 5'966'554.15 | 69'259.35 | 5'897'294.80 |
| Revenus de fonctionnement épurés | 44'181.20 | 6'407'275.76 | -6'363'094.56 |
| Marges d'autofinancement | | | -670'090.06 |
| | 2021 | 2022 | |
| Intérêts passifs | 19'961.53 | 25'277.39 | |
| Impôts | 2021 | 2022 | |
| Valeur du point d'impôt | 70'380.95 | 68'511.75 | |
| Revenus des impôts (pour péréquation) | 4'785'904.27 | 4'556'031.61 | |
| Par habitant | 2021 | 2022 | |
| Endettement/Fortune net par habitant | 6'204.40 | 5'737.67 | |
| Endettement total par habitant | 9'247.82 | 9'081.38 | |
| Valeur du point d'impôt par habitant | 57.31 | 55.52 | |

DOMAINES ET BÂTIMENTS

→ Parcs, promenades et cimetière

La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous.

La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable, mais le problème des utilisateurs hors périmètre d'Asse et Boiron n'est pas encore réglé (s'il peut l'être un jour !).

Rien à signaler, si ce n'est que depuis 2019, la commune est déclarée « sans pesticides ». La Municipalité applique ainsi la législation et répond à un souci souvent exprimé des habitants. Une petite débroussailluse remplace les produits chimiques, mais il faut s'habituer à voir quelques herbes folles ici ou là ; adventice certes, mais contribuant à la biodiversité.

Cimetière intercommunal

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation : tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

L'entretien est partagé entre les deux employés communaux de Borex et Crassier.

→ Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus.

→ Bœuf Rouge

Après quelque six ans d'exploitation, les tenanciers de notre auberge communale ont décidé de réorienter leur activité.

Après un processus de recrutement durant lequel peu de candidatures ont finalement été reçues, la Municipalité a remis les clés de l'auberge à deux jeunes de la région, [REDACTED] et [REDACTED], qui ont débuté leur activité en novembre.

Suite au départ des anciens tenanciers quelques travaux de rafraichissement ainsi que d'entretien de certains matériels de l'auberge ont été réalisés.

Comme la dernière rénovation du Bœuf rouge commence à dater, il est probable que divers entretiens devront être réalisés en 2023, notamment sur le piano, pièce maitresse de la cuisine, qui montre d'inquiétants signes de fatigue.

→ Ancienne gare

Les premiers locataires des appartements de l'Ancienne Gare se plaisent dans leurs nouveaux logements.

→ **Ancienne scierie**

La rénovation des façades de l'Ancienne Scierie a été effectuée. Les escaliers ont également eu droit à une imperméabilisation et ont maintenant une surface anti-dérapante. Les balustrades ont été aérogommées, polies et laissées couleur brute car la peinture s'écaillait. Il reste quelques têtes de balcons à nettoyer.

→ **Voirie**

Les façades, têtes de balcons et boiseries ont été nettoyées et repeintes.

→ **Les salles**

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées et les locations ont continué leur progression durant 2022. La Grande Salle fut également plus sollicitée durant 2022.

DECHETS ET ORDURES MENAGERES

→ **Déchetterie**

Beaucoup nous envient la déchetterie !

Parce qu'elle est fonctionnelle mais aussi parce qu'une ouverture trois fois par semaine à des horaires différents est un véritable service aux habitants.

Parce que l'on peut y déposer quasiment tout, ou à peu près, pour autant que les déchets soient bien triés. Notamment la benne des déchets inertes, qui ne doit en aucun cas contenir du plastique. Si la benne contient d'autres déchets que ceux qui peuvent être mis en décharge inerte, elle sera rétriée aux frais des contribuables.

Le fait d'accepter les plastiques en vrac à la déchetterie via le compacteur est apprécié par la population. Cependant, il faut relever qu'évacuer une tonne de déchets plastiques par le compacteur de la déchetterie représente un coût de CHF 660.- environ tandis qu'évacuer la même tonne de déchets plastiques par les sacs taxés coûterait plutôt CHF 400.- la tonne. La différence de coût s'explique par le prix de location du compacteur, les frais de transport et de traitement. De plus, en évacuant les déchets plastiques par le compacteur de la déchetterie et non par le sac taxé, nous nous privons d'un revenu, celui de la rétrocession au sac ».

Les entreprises industrielles ou agricoles ne peuvent évacuer leurs déchets spécifiques à la déchetterie : aussi, le carreleur ne peut y amener ses catelles défraîchies, ni le garagiste les portes de véhicules accidentés, ni l'électricien ses câbles électriques, ni l'agriculteur ses plastiques de balle ronde. Ces entreprises ont toutes un contrat avec une maison de transport pour évacuer leurs déchets industriels. Ces contrats sont présentés à la Municipalité. Mais ces entreprises ont le droit d'accéder à la déchetterie, y compris avec leur véhicule professionnel, pour évacuer, comme tout habitant de Crassier, ses déchets privés, tel que verres, papiers, cartons, gazon, etc. Pour rappel, cet élément a été formalisé en 2020 dans la Directive municipale relative à la collecte des déchets urbains.

→ **SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)**

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland. Crassier est représentée au Conseil d'administration par Monsieur [REDACTED], élu lors de l'assemblée générale le 14 octobre 2021.

Deux Assemblées générales ont été convoquées en distanciel pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

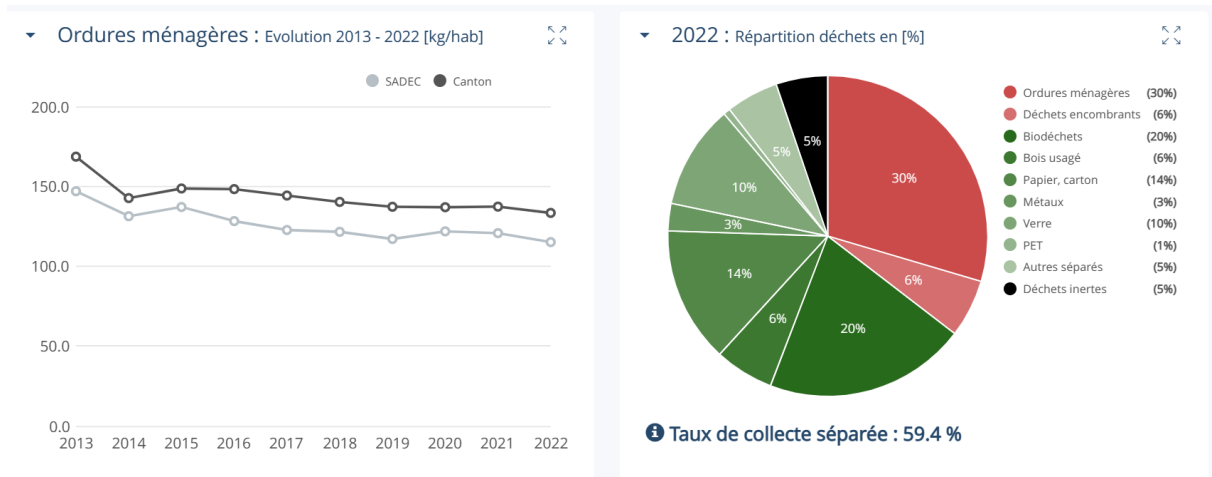
- Le 16 juin 2022 : les comptes 2021 ainsi que le rapport annuel 2021 ont été approuvés.
- Le 12 octobre 2022 : le budget 2023 a été approuvé.

Depuis septembre 2020, les déchets sont acheminés chez Sotridec SA à Gland pour y être compactés puis envoyés par le rail jusqu'à l'Usine Tridel à Lausanne.

Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés) pour Crassier

Le ramassage des ordures ménagères s'est effectué les lundis matin. En 2022, les ordures ménagères collectées sur notre commune représentaient un total de 137,05 tonnes représentant un poids de 111,1 kilos par habitant. On compte également 4,33 tonnes d'ordures ménagères communales (poubelles publiques), soit 3,5 kilos par habitant.

Les statistiques 2022 sont disponibles sur le site internet <https://www.vaud-stat-dechets.ch>. Ci-dessous, vous trouverez la reproduction des statistiques générales pour notre périmètre.



Pour davantage d'informations, le rapport annuelle 2022 de la SADEC est disponible sur le site internet suivant : <https://www.sadec.ch/fr/186/vaisselle-reutilisable>.

FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, EGLISE

INSTRUCTION PUBLIQUE

→ Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

Nous avons une bonne collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) par des contacts réguliers entre le directeur Monsieur [REDACTED] et le Syndic.

→ Le Conseil d'Etablissement (CET)

Le Conseil d'Etablissement de l'Etablissement Scolaire E. de Portes est placé sous la responsabilité de l'AEE. Il est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales :

- les autorités communales ou intercommunales ; l'un de ses membres en assume la présidence ;
- les parents d'élèves fréquentant l'ESEP ;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité ;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP, plus un représentant de l'APE, ainsi qu'un travailleur social.

→ Clinique dentaire

La clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

Elle regroupe 35 communes du district, qui délèguent ainsi leurs obligations légales en matière de dépistage et prophylaxie dentaire chez les écoliers. La participation financière des communes pour 2022 était de CHF 4,20 par habitant (2021 : CHF 4,20).

Les comptes 2022 ont été bouclés avec un bénéfice opérationnel de CHF 4'861,39 (2021 : CHF 4'128,41).

Au total, 7'023 élèves ont été dépistés en 2022 (2021 : 4'999). 151 enfants ont été traités (2021 : 141). Ces soins sont facturés au tarif préférentiel recommandé par la Société Suisse d'odontostomatologie (SSO) et représentent une source de financement complémentaire non négligeable.

Par ailleurs, les élèves ont bénéficié d'un cours de prophylaxie dentaire.

Le Dr [REDACTED], médecin-dentiste, a remplacé la Dresse [REDACTED] qui a quitté la clinique dentaire scolaire pour un poste de médecin-dentiste cantonale dans le canton de Fribourg. Mme [REDACTED], hygiéniste dentaire, a remplacé Mme [REDACTED]. Appelée à d'autres tâches, Mme [REDACTED] a démissionné du Comité de la Caravane.

→ L'A.E.E. (Association Intercommunale Enfance et Ecole)

Le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni 2 fois, plus une séance extraordinaire.

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni 11 fois.

Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'Association. Les changements au sein du Comité de Direction en 2022 sont le départ de M. [REDACTED] et M. [REDACTED] qui ont été remplacés par M. [REDACTED], représentant de la commune de Signy-Avenex et M. [REDACTED], représentant de la commune d'Arnex-sur-Nyon. La présidence a été reprise par M. [REDACTED] en mai 2022.

Principales décisions:

Les préavis que l'AEE a présentés et qui ont été adoptés, amendés ou refusés par le CI:

- N° 4/2021-2026 – Création d'un service RH en 2022
Préavis adopté tel que présenté
- N° 5/2021-2026 – Comptes 2021
Préavis adopté tel que présenté
- N° 6/2021-2026 – Budget 2023
Préavis adopté tel que présenté

Au 31 décembre 2022, l'AEE compte 98 collaborateurs pour un équivalent plein temps (EPT) de 54.81.

Comptes 2022

Les comptes 2022 sont comparés avec les comptes 2021 et le budget 2022.

Total des charges comparatives:

| Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|------------------|------------------|------------------|
| CHF 7'304'042.27 | CHF 8'022'763.-- | CHF 7'187'931.98 |

Scolaire

Total des charges comparatives:

| Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|------------------|-------------------|------------------|
| CHF 5'768'198.55 | CHF 5'945'045. -- | CHF 5'769'002.68 |

Réseau Asse et Boiron

Total des charges comparatives :

| Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|------------------|------------------|------------------|
| CHF 1'535'848.72 | CHF 2'077'718.-- | CHF 1'418'929.30 |

→ AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont loués à l'AEE (Association Intercommunale Enfance Ecole), ainsi que la piscine à Chésereux.

Le CoDir a traité les objets suivants :

- Les comptes 2022.
- La collaboration avec Aquatics (ex CNN) en lui louant des lignes d'eau.
- La nomination d'une commission pour étudier les tarifs de location des lignes d'eau.
- L'engagement d'un nouveau garde bain responsable.
- L'organisation d'une manifestation pour les 10 ans de la piscine.
- Le changement du logo de l'AIAB.
- Le budget 2023.

EGLISE

→ EERV / Paroisse protestante de la Dôle – Temple de Crassier

Le conseil paroissial a enregistré une démission et a décidé de changer la manière de travailler : 5 séances réglementaires avec le conseil de paroisse, 3 personnes plus le pasteur. Le conseil de paroisse tiendra en plus des séances avec des invités (les organistes, le bureau de l'assemblée de paroisse, les gens qui collaborent au bon fonctionnement de la paroisse (secrétaire, marguillier)). Toutes les autres manifestations sont maintenues.

Les comptes ont été acceptés lors de la dernière assemblée du 25 avril.

SECURITE PUBLIQUE

La gendarmerie vaudoise organise régulièrement des patrouilles dans notre village. Il ne faut pas hésiter à appeler le 117 en cas d'infractions, de déprédations ou de nuisances.

La surveillance mutuelle des habitations reste aussi un facteur de sécurité, tout comme les patrouilles des douanes.

→ Police municipale :

M. [REDACTED] et Mme [REDACTED] ont assuré pendant l'année 2022 les fonctions suivantes :

- Surveillance des parcs et promenades.
- Contrôle et dénonciation des stationnements illicites.
- Travail de proximité aux abords des établissements scolaires.
- Exécution de travaux liés à la police administrative et à la police du commerce.

Les 5 communes membres de la convention ASP se rencontrent chaque trimestre pour faire le point sur le rôle de l'ASP au sein de nos communes et s'assurer de la bonne exécution des missions confiées.

Réunies en assemblée extraordinaire en mai, les communes de Gingins et de La Rippe ont décidé de quitter la convention, aussi les trois communes restantes (Borex, Crassier et Eysins) ont dénoncé la convention au 30 juin 2022 avec effet au 31 décembre 2022.

Ces trois communes ont décidé de créer une nouvelle convention à trois, entre autres possibilités.

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

Le fonctionnement administratif du SDIS

Le SDIS Nyon-Dôle est composé de 4 sites opérationnels, chacun d'eux avec sa propre organisation, dont notamment une partie administrative nécessaire au bon fonctionnement non seulement des sites, mais aussi du SDIS. L'administration centrale est, par contre, basée à Nyon. Elle gère la gestion du personnel, la gestion des courriers liés aux exercices et leur suivi, les rapports d'interventions, la facturation, le suivi des factures fournisseurs, la saisie des activités diverses, le paiement des prestations ainsi que la correspondance.

Le personnel

La gestion administrative du personnel est effectuée depuis le siège central au travers du système ECADIS. Un programme de gestion du personnel Tipee a été acquis afin de gérer les heures du personnel permanent.

La gestion des rapports d'intervention

Lorsqu'un seul site est engagé lors d'une intervention, le rapport lié est saisi par le site concerné. Tous les rapports doivent être visés par le chef de site ou son remplaçant, puis transmis à l'administration centrale avec les annexes éventuelles. Lorsque le site principal de Nyon est engagé avec un autre site, c'est ce dernier qui commence la saisie du rapport en y mettant ses données, puis le site principal le complète avec ses propres informations pour le bouclage. Toute la partie validation des rapports, transmission à l'ECA et facturation, est traitée par l'administration centrale et signée par le commandant.

La comptabilité

Selon une convention passée avec la commune de Nyon, le Service des finances de la ville assure toute la comptabilité du SDIS. Les pièces comptables sont préparées par l'administration du SDIS, puis transmises après signatures du Président du CODIR et du Commandant.

→ **SDIS Nyon-Dôle**

Le site est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe. « DAO Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme, par exemple les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

L'effectif au 1^{er} janvier 2022 est de 36 membres.

Il y a eu 3 démissions durant l'année et 1 arrivée depuis un autre SDIS.

- Officiers 7
- Sous-officiers 10
- Sapeurs 11
- Recrues 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 23 reprises, réparties comme suit :

- Incendies 9
- Sauvetage 3
- Inondations 7
- Alarmes automatiques 0
- Assistances ascenseur 3
- Divers & techniques 1

Les 23 alarmes ont mobilisé les intervenants pour un total de 166 heures.

Interventions les plus importantes en 2022

- Feu d'appartement à Borex le 7 janvier
- Feu de cuisine à Gingins le 14 mars avec une personne décédée
- Inondation technique à Borex le 23 avril
- Feu de machine agricole à Chésereux le 13 juillet
- Feu de cabanon de jardin à Chésereux le 25 novembre

Faits marquants :

Augmentation du nombre d'interventions, avec 3 cas de plus par rapport à l'année précédente. Diminution des inondations (-1) mais augmentation des incendies (+4). Il y a eu 11 interventions en journée entre 06h00 et 18h00 (48%) et 12 de nuit (52%).

Exercices du DAP :

Les membres du DAP se sont formés aux domaines de base et aux missions attribuées lors de deux exercices. Les thèmes traités ont été :

- ABC phase 1 & 2
- Transformation de pression à la MP
- Déploiement rationnel
- Conduite des véhicules.

Les officiers et les sous-officiers se sont formés sur la conduite d'intervention et un cours cadre s'est effectué à l'antenne de la Barillette avec une prise d'eau dans la réserve incendie à l'aide d'une motopompe pour alimenter le bassin de 6'000 litres de la tonne-pompe.

Manifestations :

Les sapeurs-pompiers du DAP Bonmont se mettent en général à disposition des collectivités publiques pour des services de gardes ou de parcage. 2022, a connu l'annulation des gardes feu pour la fête nationale du 1^{er} août. Par contre, la course de VTT de la Barillette, le vide grenier à Chésereux et les soirées du Rire à Gingins, entre autres, ont nécessité un service de parcage et de circulation, soit 119 heures.

→ **ORPC (organisation régionale de la protection civile)**

L'année 2022 a été chargée en événements et difficile à planifier en particulier du fait de la baisse drastique des effectifs passant de sept à quatre compagnies. Cependant le nombre des missions a été en nette augmentation ce qui signifie faire beaucoup plus et beaucoup mieux avec beaucoup moins de moyens.

Comme chaque année, le 1^{er} mercredi du mois de février, a eu lieu l'essai des sirènes. Trente astreints ont participé à la mise en place de la mission et au contrôle du bon fonctionnement des installations fixes et mobiles dans le district de Nyon.

Dès le 22 mars, les astreints du CR de la CP1 (ont installé en urgence un centre d'accueil et d'hébergement de 200 lits pour les réfugié-e-s d'Ukraine à Gland. L'ORPC Nyon l'a géré en collaboration avec l'EVAM du 28 mars au 7 août, nécessitant la mobilisation de 10 astreints par jour 7/7 et 24/24. Au total, 168 astreints ont été engagés représentant 1'268 jours de service. Dès le 7 août, l'EVAM a repris la gestion du Centre de Gland.

Les missions se suivent Canicule, Delesta, Tour de France. Du 18 au 25 juillet, c'est le retour tant attendu du Paléo Festival. 87 astreints en service pour la manifestation représentant 671 jours de service. La semaine précédente s'est déroulée la phase préparatoire de cette mission avec le CR de la CP3 (91 astreints et 479 jours de service).

Dès septembre, la préparation et la mise en place de la mission INOPIA PENPAN a nécessité de nombreuses réunions et formations techniques Polycom à Gollion ainsi que l'installation d'une cellule de crise Préfectorale à Bursins.

Personnel

L'année 2022 a été riche en rebondissements avec l'arrivée et le départ d'un commandant. La continuité est assurée, dans un premier temps, par le remplaçant titulaire, épaulé par un pôle coaching de deux personnes. Par la suite, un commandant a.i. est désigné en la personne de [REDACTED] membre du CoDir. L'office a bénéficié de l'appui d'une assistante d'avril à fin décembre. Pour combler en partie le départ de deux collaborateurs, [REDACTED] issu de la milice, a rejoint l'équipe en tant que chef office.

Missions

Le plan d'engagement 2022 a une nouvelle fois été bien rempli. 5'033 jours de service ont été produits pour notre district et se sont répartis à raison de 2'204 jours consacrés à la formation, 1'959 jours pour les interventions en situation d'urgence et 870 jours en faveur de la collectivité.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 30 mars 2022, le 21 septembre 2022. Les préavis suivants ont été approuvés :

- Préavis N°6 – 2021-2026 – Comptes 2021.
- Préavis N° 7 – 2021-2026 – Budget 2023.

AFFAIRES SOCIALES

→ L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres. Elle met à disposition de la population diverses prestations à travers deux secteurs d'activités, le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS).

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland) pour le RAAS.

A relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

Organisation

Conseil intercommunal

Présidente Mme [REDACTED] Rolle

Comité de direction (au 31.12.2022)

Présidente Mme [REDACTED], Nyon

Membres Mme [REDACTED], Gland

Mme [REDACTED], La Rippe

M. [REDACTED], Mies

[REDACTED], Burtigny

Mme [REDACTED], Tannay

Mme [REDACTED], Rolle

Directeur M. [REDACTED] ARAS (voix consultative)

Centre Social Régional (CSR)

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Le CSR en quelques chiffres

- Nouvelles demandes déposées chaque mois : 83

- Aides financières versées : 16,9 mio
- Encaissements : 3,1 mio

Nombre de dossiers RI

L'augmentation régulière du nombre de dossiers traités/financés que l'on connaissait il y a plusieurs années est une tendance qui a disparu, allant jusqu'à s'inverser sur les derniers exercices. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une augmentation des demandes en raison des conséquences économiques de la pandémie ou en lien avec un contexte de « crise énergétique », l'exercice 2022 s'inscrit toujours dans une « variante basse » du nombre de dossiers.

Le tableau ci-après explicite cette tendance :

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-------------------|------|------|------|------|
| Dossiers financés | 612 | 690 | 739 | 759 |

Les activités

La prise en charge des personnes qui bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion (RI) est mise en œuvre selon trois axes généraux. A relever que la première étape, dite « d'évaluation sociale », se déroule pour toute personne reçue par un assistant social, que cela débouche ou non sur une intervention suivie.

- *Evaluation sociale*

La première évaluation de la demande d'une personne qui s'adresse au CSR est réalisée par un professionnel du social. Au cours de ce premier bilan, le rôle de l'assistant social est en effet d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social. Il réalise également un premier examen de la « subsidiarité » de l'aide sociale, puisque celle-ci n'intervient que si le droit à d'autres prestations sociales ou assurantielles n'existe pas, ou dans l'attente de la détermination d'un tel droit.

- *Prestations financières RI : examen du droit*

Analyse du dossier, demande de pièces supplémentaires, examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, proposition de décision RI : ce sont là les tâches principales assurées par le gestionnaire de dossier qui intervient ensuite dans le processus d'octroi du RI. Il est chargé tous les mois de procéder à un nouvel examen pour chaque dossier, sur la base des documents obligatoires remis par les bénéficiaires (déclaration de revenus - questionnaire mensuel) : les conditions de droit sont effectivement analysées mensuellement. Ainsi, l'aide sociale (le RI) n'est versée que partiellement lorsque la personne dispose de revenus qui ne lui assurent pas le minimum vital pour le mois en question.

- *Appui social et mesures d'insertion*

Un bilan social est effectué en parallèle par un assistant social. Il a pour but de mettre en évidence les domaines dans lesquels un appui social est nécessaire, c'est-à-dire les champs sur lesquels l'assistant social devra travailler avec la personne dans le but qu'elle puisse retrouver son autonomie « la plus grande, la plus durable, et la plus rapide possible », comme le stipule les directives en la matière. L'appui social se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé avec le bénéficiaire, qui formalise les objectifs poursuivis. Par la signature de ce plan d'action, il s'engage à respecter les objectifs fixés et à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie. Pour atteindre les objectifs,

divers moyens sont mis en œuvre, comme la sollicitation d'organismes partenaires spécialisés, avec lesquels le CSR collabore, et qui mettent en œuvre des programmes de réinsertion et/ou de formation.

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

AAS compétente par Commune

Les habitants des 47 communes du district de Nyon sont invités à s'adresser à l'une des deux agences, en fonction de leur lieu de domicile :

AAS de Nyon : Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésereux, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

AAS de Gland : Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

Les AAS en quelques chiffres

- Passages dans les AAS : plus de 8'700
- Appels téléphoniques : plus de 8'000
- Personnes bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie : 19'985
- Dossiers avec prestations complémentaires AVS/AI : 1'963

CRD PC Familles

Au sein de l'Agence d'assurances sociales de Nyon est intégré un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles.

Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Les PC Familles compensent la différence qu'il y a entre les revenus propres d'une famille et le montant des dépenses reconnues pour cette famille. Elles couvrent les besoins vitaux de toute la famille lorsqu'il y a des enfants entre 0 et 6 ans et uniquement ceux des enfants lorsque ceux-ci sont plus âgés (entre 6 et 16 ans).

Elles se composent d'une prestation financière (PC Familles annuelle) et du remboursement des frais de garde d'enfants et de maladie dûment prouvés.

Pour pouvoir prétendre aux PC Familles, les conditions suivantes sont requises :

- Être domiciliés dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable ;
- Vivre en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans ;

- Disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la Loi sur les PCFam.

A fin 2022, 345 familles domiciliées dans la région bénéficient de ce « coup de pouce » PC Familles.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

Accueil de la petite enfance, garderie, familles

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2022 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

| | La Boîte à Malices La Rippe (84 places) | Les Z'Eysinous Eysins (84 places) | Tournicotty Chéserex (60 places) | Les P'tits Lézards Gingins (60 places) |
|------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------|
| Matin | 75% (50%)* | 60% (40%) | 50% (25%) | 57% (80%) |
| Mercredi matin (1P) | 58% (38%) | Accueil à La Boîte à Malices | Accueil à La Boîte à Malices | Accueil à La Boîte à Malices |
| Midi | 99% (97%) | 92% (92%) | 99% (97%) | 100% (100%) |
| Après-midi (1P-2P) | 55% (49%) | 69% (45%) | 81% (34%) | 34% (29%) |
| Soir | 95% (93%) | 94% (99%) | 99% (81%) | 83% (71%) |

*() Chiffres 2021

Le taux d'occupation du Repère se trouvant au collège de l'ESEP à Borex-Crassier en 2022 est de 63% contre 61% en 2021. En décembre 2022, il a accueilli entre 11 et 17 enfants l'après-midi.

Accueil en Milieu Familial

Les accueillant-e-s en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.

La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

16 accueillant-e-s sont agréés sur nos communes qui encadrent 140 enfants.

108 enfants sont d'âge préscolaire et 32 sont accueillis pour du parascolaire.

Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit : 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24 mois (bébés) ; 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs) ; 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (grands). Les équipes éducatives sont formées au minimum de 80 % de personnel diplômé.

Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, répartis en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2022, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

| | La Galiote Eysins (24 places) | Les Papillons Crassier (44 places) |
|------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| Bébés | | 87% (86%) |
| Trotteurs | | 89% (80%) |
| Grands | | 91% (86%) |
| Bébés/Trotteurs | 91% (89%)* | |
| Trotteurs/Grands | 95% (73%) | |

*() chiffres 2021

Jardin d'enfants « Les P'tits soleils »

Les communes de Borex et Crassier soutiennent l'activité de ce jardin d'enfants, qui diversifie l'offre en matière d'accueil des enfants.

Les devoirs surveillés

| Devoirs Surveillés | Nombre de contrats | |
|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| | 01.01.2022 / 30.06.2022 | 01.09.2022 / 31.12.2022 |
| 1P-6P | 45 contrats | 42 contrats |
| 7P-8P | 30 contrats | 25 contrats |
| Total | 75 contrats | 67 contrats |

INFORMATION SUR:

→ Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2022 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale) : 31 permis de construire, dont 2 enquêtes publiques (STI) – 19 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 10 autorisations municipales. 10 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés. Il n'y a pas eu de projet abandonné. Une des enquêtes publiques concernait l'installation par Swisscom d'une nouvelle antenne de téléphonie comportant la 5G sur la parcelle de la déchetterie.

Dossiers en suspens :

- le projet de construction d'un immeuble d'habitation a été bloqué par un recours contre la décision municipale de délivrer un permis de construire. La Cour de droit administratif et public ne s'est pas déterminée en 2022.
- Le projet de construction de trois villas mitoyennes a fait l'objet d'un recours contre la décision municipale de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire. Cette affaire n'a également pas pu aboutir en 2022.

Crassier fait partie de l'Association de Communes du District de Nyon pour le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 32 communes au moyen d'une convention datant de 1989 et modifié en 2009. Lors de de l'Assemblée Générale du 15 juin 2022 un contrat de Mandat entre le STI et le Service Technique Genoud Sàrl (STG) fut formellement approuvé. Initialement dirigé par M. [REDACTED], architecte, le STI est dorénavant sous la gestion de Mme [REDACTED]. Le STI/STG reste chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent. M. [REDACTED] reste cependant actif au sein du STG.

→ **Routes**

L'enrobé bitumineux de la Route de l'Ancienne scierie a entièrement été refait et a nécessité la fermeture de la route pendant une semaine. Les riverains ont été, dans l'ensemble, compréhensifs.

Pose de deux chicanes au moyen de bacs à fleurs avec marquages sur la Route de l'Ancienne scierie.

→ **Eau sous pression ESP et compteurs**

Depuis 1^{er} janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 15 juin 2023,
- **vu** le préavis municipal N° 17/2023 – juin 2023 – sur les comptes au 31.12.2022,
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

- 1. d'approuver** le préavis 17/2023 – Rapport de gestion et comptes exercice 2022,
- 2. d'approuver** les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés,
- 3. de donner décharge** à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2022.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 17 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique:
A. Rochat

La Secrétaire:
B. Isabettini

Annexes :

Comptes et bilan 2022
Rapport de la fiduciaire
Plan des dépenses d'investissement

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer:* M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.